



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 2801

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le souhait exprimé par l'union départementale interprofessionnelle de Moselle CFDT de voir l'emploi élevé au rang de politique communautaire dans l'optique d'une Europe sociale et syndicale. Il souhaiterait connaître son avis sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement estime que l'emploi doit être une priorité absolue des gouvernements européens et de la Communauté européenne. Il se félicite d'avoir largement contribué, au Conseil d'Amsterdam, à faire réviser le traité européen en ce sens, à faire adopter une résolution sur la croissance et l'emploi, et à faire réunir un conseil extraordinaire sur l'emploi qui se tiendra le 24 novembre, à Luxembourg. Pour autant, il considère qu'il n'y a pas de marché du travail européen unifié et que les caractéristiques et les modes de régulation des marchés nationaux du travail sont très diversifiés. Il n'y a donc pas lieu de faire de l'emploi une politique communautaire, mais bien plutôt de développer, ce qui tend à se faire désormais, une stratégie européenne coordonnée pour l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2801

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2834

Réponse publiée le : 27 octobre 1997, page 3731